

## PROGRAMME

# Maîtriser l'itinéraire technique de la fraise en agriculture biologique

### Public visé :

Producteurs souhaitant se lancer dans la culture de la fraise ou souhaitant améliorer leur technique culturale

Pré-requis : aucun

Spécificités : aucune



La fraise, l'un des premiers fruits du printemps, est aussi appréciée des petits que des grands. Le Vaucluse est l'un des premiers départements producteurs et la fameuse « fraise de Carpentras » en est l'un des emblèmes.

Production à forte valeur ajoutée, la culture de la fraise est techniquement exigeante et demande la maîtrise de nombreux facteurs, climatiques, physiologiques et agronomiques pour assurer rendement et qualité du produit.

Cette formation a pour but de vous permettre de devenir autonome en vous appropriant les leviers à mettre en œuvre dans votre exploitation dès le début de la saison et jusqu'à la récolte, pour une production de fraises biologiques maîtrisée et optimisée.

## Objectifs

- Acquérir les clefs techniques pour être autonome sur la conduite culturale du fraisier en agriculture biologique

## Contenu Formation présentielle

- Physiologie du fraisier, choix variétal et type de plant
- Préparation du sol et conditions de plantation
- Besoins de la plante
- Pilotage de l'irrigation
- Gestion de la fertilisation et paramètres à observer
- Maîtrise des adventices, maladies et ravageurs courants
- Stratégie de protection en cours de saison
- Coûts de production, débouchés, facteurs de valorisation, main d'œuvre
- Techniques de mise en œuvre de la culture en conditions réelles

## Méthodes pédagogiques

Apports théoriques – Exposés  
Cas concrets  
Echanges et retours d'expériences  
Visite d'exploitation  
Supports de formation distribués

## Evaluation

Un quizz de fin de formation validera les compétences acquises.

Un questionnaire écrit de satisfaction / évaluation sera renseigné en fin de stage. Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la session.


### Nombre de jours Intervenant(s,es)

7 heures  
Soit 1 jour

**Sylvia GASQ** ou  
**Sara FERRERA**  
Conseillères Maraîchage,  
Chambre Agriculture  
Vaucluse

### Dates

**28 Novembre  
2023**

 Lieu

Antenne Chambre  
Agriculture de Vaucluse  
779 chemin de l'Hermitage  
84200 – Carpentras-Serres

 Tarifs

Ressortissant VIVEA à  
**jour de ses cotisations :  
28€**  
Autre public : **175 €**

## CONTACTS

**Administratif**  
Patricia DUFLOS  
04 90 23 65 05  
formation@vaucluse.  
chambagri.fr

 **Technique**  
Sylvia GASQ  
06 13 72 29 21  
sylvia.gasq@vaucluse.  
chambagri.fr

## CONDITIONS GENERALES d'inscription et de participation

[www.chambre-agriculture84.fr](http://www.chambre-agriculture84.fr), Espace Pro - se former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284

### ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action, qui contribue au développement des compétences, entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

### ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 7 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée au plus tard 6 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception et encaissement du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) ou Formations Totalement à Distance : toute ou partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

### ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (Agriculteur(trice)s), conjoint(e)s, collaborateur(trice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement (04 90 23 65 11)

### ▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

#### **"Contributeur(trices) VIVEA "**

Cas général : une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(trices) VIVEA, hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(trice)s VIVEA.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000€.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur(trice) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix « autre public ».

### **"Salarié(e)s", « Demandeurs d'emploi »**

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation « autre public » seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

### **"Autres publics "**

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier (Certiphyto 140 €/j)

### **"Toutes personnes en démarche d'installation"**

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir des pièces justificatives de leur éligibilité au financement VIVEA (nous contacter).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

**Toute absence non justifiée (cf. mail de convocation) sera facturée 50€. Toute formation commencée et non achevée sera facturée au prix « autre public »**

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 8h30 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

### ▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Merci de renseigner l'ensemble des rubriques et de nous retourner votre inscription **avant le 21 novembre 2023**

## LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Portable : .....

Mail : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui  non

### Vous êtes :

- Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)
- Salarié(e) d'exploitation ou de coopérative
- Autre public Précisez : .....

NB : Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement au 04 90 23 65 11 ou [formation@vaucluse.chambagri.fr](mailto:formation@vaucluse.chambagri.fr)

## L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

N° Siret : .....

Production principale :

- Arboriculture  grandes cultures  maraîchage  
viticulture  élevage  autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Mél : .....

### Contact - Inscription :

Patricia DUFLOS

04 90 23 65 05

[formation@vaucluse.chambagri.fr](mailto:formation@vaucluse.chambagri.fr)

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle  
(art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse

Service Formation- Site Agroparc

TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9

04 90 23 65 05

[formation@vaucluse.chambagri.fr](mailto:formation@vaucluse.chambagri.fr)

## Formation souhaitée

### Maitriser l'itinéraire technique de la fraise en agriculture biologique

Le 28 Novembre 2023

(1 jour – 7 heures)

## Tarifs et règlement

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

**Prise en charge si** contributeur VIVEA à jour de ses cotisations pour Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation, sinon tarif autre public.

**175 €** net de taxe salarié d'exploitation, autre public

## Signature

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de déroulement de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, sanctions) et des [conditions de vente](#)

Fait à :

Signature :

Le :

Olivier GAUER  
Sous-directeur



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
VAUCLUSE

## Vos attentes et positionnement

### A retourner avec votre bulletin d'inscription

Vous allez participer à la formation

### **Maitriser l'itinéraire technique de la fraise en agriculture biologique** **Le 28 Novembre 2023**

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner ce questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

**NOM – Prénom :**

Produisez-vous déjà des fraises sur votre exploitation ?  Oui  Non

Si oui depuis combien de temps ? .....

Avec quelle(s) variété(s) ? .....

Quels types de plants ? .....

Pour quelle date d'entrée en production ? .....

**Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?**

.....  
.....  
.....

**Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?**

.....  
.....  
.....

**A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si :**

.....  
.....

**Des attentes particulières ou suggestions dont vous voudriez nous faire part ?**

.....  
.....  
.....